

gnements. Est-ce bien vrai dans le cas des membres du Parlement? Hier, j'ai déposé tous les décrets du conseil adoptés depuis la dernière session, et les honorables sénateurs peuvent se les procurer. Le Gouvernement publie également de temps à autre un journal, dont les exemplaires sont envoyés aux membres de cette Chambre et de la Chambre des communes. Le numéro en date du 26 novembre 1942 renferme les ordonnances et les règlements de guerre. Ces publications contiennent beaucoup de renseignements, et toute personne qui consacrerait suffisamment de temps à leur lecture et à leur analyse serait bien renseignée sur ce qui se passe. De plus, le Gouvernement a établi des bureaux qui fournissent des renseignements aux membres de la Chambre des communes et du Sénat. A un moment, lorsque ces bureaux expédiaient des quantités énormes d'imprimés sur les entreprises, les prix, et le reste, j'ai cru que cette pratique constituait plutôt du gaspillage. En outre, il existe un comité de la Chambre des communes qui siège non seulement pendant les sessions du Parlement mais aussi dans les périodes entre les sessions, et qui fait une enquête complète sur les dépenses et questions de ce genre. Ce comité désigne des sous-comités qui vont faire des enquêtes sur place dans les différentes industries de guerre partout au pays.

Chaque fois que nous montons dans un ascenseur nous voyons des avis nous demandant d'être prudents dans nos conversations. En Angleterre aussi on demande au public de ne pas parler des questions de guerre. Ce n'est que l'an dernier qu'à Boston on a jugé nécessaire de former des clubs de restaurateurs et d'autres personnes qui viennent en contact avec le public, afin qu'ils rapportent les personnes qui causeraient trop librement et qui pourraient ainsi divulguer des renseignements qui ne devraient pas être rendus publics. Le Gouvernement désire faire cesser les conversations imprudentes.

Je ne partage pas l'avis de mon honorable ami à l'effet qu'on n'a pas fourni de renseignements au Parlement. L'an dernier M. Howe, le ministre des Munitions et approvisionnements, a donné des renseignements complets au sujet de la construction maritime et de la fabrication des canons, des chars d'assaut et d'autre matériel. On a fourni des renseignements semblables au Parlement ces jours derniers.

J'aimerais maintenant vous parler de la question de nos ressources humaines. Le Gouvernement n'a peut-être pas de problème plus difficile à résoudre dans un pays démocratique et libre. Nous sommes une nation libre, pas habituée à l'enrégimentation. Lors de la déclaration des hostilités nous n'étions point ou

peu préparés à la guerre. Le Gouvernement a essayé de faire face à la situation. S'il s'était trouvé quelqu'un doué de pouvoirs surnaturels, ou un groupement quelconque suffisamment renseigné pour dresser un plan et dire où les gens devraient servir, il est probable qu'on n'aurait pas commis d'erreurs. Mais ces choses ne sont pas humainement possibles. En conséquence, chez nous comme dans tous les autres pays on a commis des erreurs et la distribution du capital humain a suscité beaucoup de griefs. Il y a deux ans on clamait sur tous les tons que tous les hommes devraient s'enrôler; que l'on accordait un traitement de faveur aux fils de cultivateurs; que nous n'augmentions pas les effectifs de nos forces armées assez rapidement; que l'armée, la marine et l'aviation devraient être renforcées et que la question de la main-d'œuvre dans l'industrie et sur la ferme devrait passer en second lieu. Mais que constatons-nous aujourd'hui? Nous constatons qu'il y a une grande pénurie de bras sur nos fermes et dans nos mines, particulièrement dans les houillères, et il en est résulté que l'an dernier les cultivateurs ont pu difficilement sauver leurs moissons, et cet hiver les gens éprouvent de la difficulté à se procurer du combustible pour chauffer leurs maisons. Cependant, cette situation est-elle particulière au Canada? N'existe-t-elle pas également aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne? N'est-il pas vrai que dans les pays où le régime de l'enrégimentation est en vigueur la même situation existe, et qu'il a fallu prendre des hommes dans les forces armées pour les renvoyer sur la ferme, dans les fabriques et dans les mines? On ne peut pas facilement éviter un tel état de choses.

On a parlé de M. Little. Je n'ai pas l'intention de me laisser entraîner dans une controverse à ce sujet. Il a été à l'emploi du Gouvernement à titre de directeur. Il a exposé sa cause; le public en a été saisi, et le public le jugera.

Mon honorable ami a parlé des dangers de la bureaucratie, et lors de la convention tenue à Winnipeg le monsieur choisi pour diriger le parti conservateur-progressiste a manifesté la crainte qu'une bureaucratie ne s'établisse au pays. Si nous avons accepté toutes les propositions que renfermait le mémoire de M. Little au premier ministre et si nous avons permis à un homme d'assumer cette autorité, nous aurions peut-être permis l'organisation d'une sorte de bureaucratie. Mais on ne saurait dire que le service civil de notre pays est devenu bureaucratique, et ce n'est que lorsque les fonctionnaires permanents du service civil prennent sur eux de formuler et de dicter le programme du Gouvernement qu'il existe une bureaucratie. J'ai passé neuf ans dans l'Administration du Canada et j'ai alors eu l'occasion de connaître notre service civil. J'ai